

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES ÉPARGNANTS

DU FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE DU FONDS VALEUR ACTIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE (dans chaque cas, un « Fonds en dissolution » et collectivement, les « Fonds en dissolution »)

et

DE LA CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES MFS SUN LIFE (le « Fonds de catégorie de société » et, avec les Fonds en dissolution, les « Fonds »)

Madame,
Monsieur,

Avis est donné par les présentes que des assemblées extraordinaires des épargnants des Fonds se tiendront simultanément aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22 Adelaide Street West, bureau 3400, à Toronto, en Ontario, le 25 mai 2018 à 10 h 30 (heure de Toronto)** (dans chaque cas, une « assemblée » et collectivement, les « assemblées »). Le quorum de chaque assemblée est fixé à deux porteurs de titres, présents en personne ou représentés par procuration. Si l'assemblée d'un Fonds est ajournée, la reprise de l'assemblée se tiendra aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22 Adelaide Street West, bureau 3400, à Toronto, en Ontario, le 1^{er} juin 2018 à 10 h 30 (heure de Toronto)**. À la reprise de chaque assemblée d'un Fonds, le nombre des porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration constituera quorum.

Les assemblées ont pour but d'étudier les questions suivantes :

1. **Fusion du Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life** par absorption par le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life (le « **Fonds prorogé** ») et questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information de la direction datée du 13 avril 2018 (la « **circulaire d'information** »). Des renseignements sur la fusion de ce Fonds en dissolution par absorption par le Fonds prorogé se trouvent à la rubrique « Fusion du Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life par absorption par le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life » aux pages 10 à 14 de la circulaire d'information.
2. **Fusion du Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life** par absorption par le Fonds prorogé et questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information. Des renseignements sur la fusion de ce Fonds en dissolution par absorption par le Fonds prorogé se trouvent à la rubrique « Fusion du Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life par absorption par le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life » aux pages 15 à 19 de la circulaire d'information.
3. **Changement de l'objectif de placement de la Catégorie d'actions canadiennes MFS Sun Life** de manière à prévoir l'investissement de la quasi-totalité de son actif dans le Fonds prorogé plutôt que dans le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life et questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information. Des renseignements sur le changement de l'objectif de placement se trouvent à la rubrique « Changement de l'objectif de placement proposé et motifs et avantages du changement proposé » aux pages 20 à 22 de la circulaire d'information.
4. **Autres questions** pour chaque Fonds – les autres questions qui peuvent être soumises en bonne et due forme à chaque assemblée.

Le texte des résolutions proposées autorisant les changements susmentionnés est reproduit à l'annexe A de la circulaire d'information.

Les épargnants peuvent obtenir des renseignements supplémentaires concernant les Fonds et le Fonds prorogé dans les prospectus simplifiés, les notices annuelles, les derniers aperçus du fonds déposés, les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels, et les états financiers intermédiaires non audités et annuels audités des Fonds et du Fonds prorogé. Les aperçus du fonds concernant le Fonds prorogé sont transmis par la poste aux porteurs de titres des Fonds en dissolution.

Si une fusion n'est pas approuvée, le gestionnaire donne avis par les présentes que le Fonds en dissolution visé sera dissous le ou vers le 15 juin 2018. Si le changement de l'objectif de placement n'est pas approuvé, le gestionnaire donne avis par les présentes que le Fonds de catégorie de société sera dissous le ou vers le 15 juin 2018. Chaque changement peut être effectué sans les autres changements, et aucun changement n'est conditionnel à l'approbation d'un autre.

Sites Web où sont publiés les documents relatifs aux assemblées

Nous vous rappelons de consulter la circulaire d'information au www.sunlifeglobalinvestments.com et sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au www.sedar.com avant de voter. Les documents demeureront affichés sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Exercice du droit de vote

Vous pouvez exercer le droit de vote rattaché à vos titres par la poste, sur le Web ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour connaître la façon d'exercer votre droit de vote au moyen de l'une de ces méthodes.

Nous prions les épargnants qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées d'exercer leur droit de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint et en remettant ou en transmettant par la poste la procuration dûment remplie à Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn Industrial Park, Markham, Ontario L3R 9Z9. Vous pouvez également voter en ligne au www.proxyvote.com, mais vous devez le faire avant les assemblées. Pour être valide, la procuration doit parvenir à Data Processing Centre AU MOINS 24 HEURES (À L'EXCLUSION DES SAMEDIS, DES DIMANCHES ET DES JOURS FÉRIÉS) AVANT LE DÉBUT DES ASSEMBLÉES ou de toute reprise des assemblées en cas d'ajournement, de report ou de prorogation. Vous pouvez aussi déposer votre procuration auprès du président des assemblées au plus tard au début de celles-ci.

Procédures de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense que nous avons obtenue, nous avons choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès visant à réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information avec le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire d'information ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou en version électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous durant les heures normales d'ouverture au numéro sans frais 1-877-344-1434.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire d'information par l'un des moyens suivants :

- Par courriel, à info@sunlifeglobalinvestments.com
- Par téléphone, sans frais, durant les heures normales d'ouverture au 1-877-344-1434

Avant le 24 mai 2018, un exemplaire de la circulaire d'information vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information avant l'heure et la date limites pour transmettre votre formulaire de procuration, soit 10 h 30 (heure de Toronto) le 24 mai 2018, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables nécessaire pour le traitement des demandes ainsi que des délais habituels des envois par courrier de première classe de Postes Canada et présenter votre demande avant 12 h (heure de Toronto) le 14 mai 2018.

Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire de la circulaire d'information le jour des assemblées ou pendant un délai d'un an suivant la date du présent avis. Dans ce cas, si nous recevons votre demande le 25 mai 2018 ou après cette date, nous vous enverrons un exemplaire dans les 10 jours civils suivants.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de titres de voter POUR la fusion et le changement de l'objectif de placement

Comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, nous avons soumis les modalités des fusions et du changement de l'objectif de placement au comité d'examen indépendant (le « CEI ») aux fins d'examen. Le CEI a formulé une recommandation favorable à l'égard des fusions et du changement de l'objectif de placement proposés, ayant conclu, après une enquête diligente, que ces fusions et ce changement de l'objectif de placement, s'ils étaient mis en œuvre, aboutiraient à un résultat juste et raisonnable pour chaque Fonds.

FAIT à Toronto (Ontario) le 13 avril 2018.

Par ordre du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de fiduciaire des Fonds en dissolution et de gestionnaire des Fonds

(signé) « Rick C. Headrick »

Nom : Rick C. Headrick
Titre : Président

Par ordre du conseil d'administration de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. à l'égard du Fonds de catégorie de société

(signé) « Rick C. Headrick »

Nom : Rick C. Headrick
Titre : Président

